



RAPPORT ESG 2022

LOI ENERGIE – CLIMAT ARTICLE 29

CONSERVATEUR GESTION VALOR

30/06/2023

SOMMAIRE

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.....	3
1. Périmètre d'application ESG.....	3
2. Prise en compte des principales incidences négatives.....	3
3. Méthodologie générale d'analyse ESG.....	4
4. Processus d'information.....	4
a. Démarche générale.....	5
b. Démarche par produit.....	5
c. Initiatives, chartes, labels.....	5
B. Moyens internes déployés.....	5
1. Ressources dédiées à l'ESG.....	5
a. Ressources humaines.....	5
b. Ressources techniques.....	6
c. Actions menées pour renforcer les moyens dédiés à l'ESG.....	6
C. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance.....	7
1. Gouvernance de la stratégie.....	7
2. Gouvernance opérationnelle.....	7
D. Stratégie d'engagement et de vote.....	7
E. Taxonomie européenne et exposition aux combustibles fossiles.....	8
F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.....	9
G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.....	9
H. Intégration des critères ESG dans le processus global de gestion des risques.....	10
I. Annexe 1 : Liste des FCP gérés au 31/12/2022.....	10

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

En qualité de Société de gestion de portefeuilles gérant des produits SFDR article 6 & 8, CONSERVATEUR GESTION VALOR doit satisfaire à des obligations de transparence et de publication quant à son approche environnemental et social.

La politique d'investissement mise en œuvre par CONSERVATEUR GESTION VALOR repose sur des critères de risques et de performances financières usuels enrichie lorsque cela est possible par l'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Cette intégration a été formalisée courant 2021 dans une politique de durabilité dédiée renforçant la prise en considération des critères ESG dans le processus d'investissement.

La politique de durabilité repose sur l'intégration d'une gamme large de critères ESG avec une attention particulière portée sur la transparence en matière de gouvernance des émetteurs et sur l'application de la politique d'exclusion. Ainsi, la politique de durabilité¹ se décline en processus complémentaires :

- ✓ Processus d'exclusion appliqué aux investissements directs dont la majorité des revenus proviennent des armes controversées et/ou faisant l'objet de controverses sévères liées à des pratiques de corruption matérielle ;
- ✓ Processus d'exclusion sectorielle spécifique appliquée dans le fonds Congrégation Investissement concernant les secteurs des jeux (casinos), de l'armement.
- ✓ Processus de vote conformément aux recommandations de l'Association Française de Gestion financière (AFG) ;
- ✓ Politique de rémunération qui précise que les objectifs individuels et collectifs incluent des éléments en lien avec le respect des risques en matière de durabilité qui doivent être intégrés dans l'activité quotidienne, et notamment les processus d'investissement ;

CONSERVATEUR GESTION VALOR entend implémenter progressivement sa démarche ESG. De ce fait, l'intégration des critères ESG en 2021 et 2022 a été réalisée de manière ciblée et non systématique ; elle dépend notamment de la disponibilité de la donnée dans la documentation des émetteurs, sur le marché et/ou de sa collecte lors des différentes réunions de suivi

1. Périmètre d'application ESG

En 2022, la démarche ESG de CONSERVATEUR GESTION VALOR a été mise en œuvre par les gérants en complément des critères financiers classiques, de façon ciblée mais non systématique pour l'ensemble des FCP gérés.

Les produits dérivés et de trésorerie ne font pas l'objet à ce jour d'un suivi ESG car CONSERVATEUR GESTION VALOR n'a pas pu identifier une méthode d'évaluation ESG robuste et reconnue sur le marché pour ces classes d'actifs.

2. Prise en compte des principales incidences négatives

Au 31/12/2022, CONSERVATEUR GESTION VALOR ne tient pas compte des principaux effets négatifs (« PAI ») des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Ces incidences négatives correspondent à l'impact négatif que les investissements des fonds peuvent causer sur les facteurs ESG.

CONSERVATEUR GESTION VALOR met en œuvre une politique de durabilité en intégrant les risques de durabilité dans sa politique d'investissement notamment à travers une politique d'exclusion et une politique d'engagement.

Nous souhaitons dans un premier temps concentrer nos recherches et nos analyses sur le profil ESG de nos investissements.

¹ Disponible via <https://www.conservateur.fr/finance-durable-cgv/>

Les équipes améliorent leur niveau de formation progressivement et développent une capacité d'analyse extra-financière de plus en plus pertinente. Nous concentrons nos efforts graduellement et consolidons nos aptitudes sur ces analyses avant d'appliquer le principe de double matérialité et d'intégrer les incidences négatives.

3. Méthodologie générale d'analyse ESG

La démarche ESG porte sur l'intégration des critères ESG dans la politique d'investissement via un processus de suivi rigoureux et progressif. Ce dernier est basé sur la base d'un screening positif et d'un screening négatif, les deux revêtant un caractère non systématique :

- Screening négatif : à partir de l'univers d'investissement, les entreprises impliquées dans les armes controversées ou impliquées dans des faits de corruption avérés.
- Screening positif : à partir de l'univers d'investissement après application du filtre d'exclusion, les gérants procèdent à la sélection des entreprises via une analyse fondamentale et l'intégration des critères extra-financiers, notamment la qualité et la transparence de la gouvernance. Ces derniers sont collectés principalement lors des différents échanges avec l'entreprise.

Cette intégration des critères extra-financiers a été systématique à partir d'avril 2022, en lien notamment avec la disponibilité de l'information puisque CONSERVATEUR GESTION VALOR ne disposait pas encore d'un fournisseur dédié ESG.

De ce fait, au 1^{er} semestre 2021, l'analyse extra financière menée a plus particulièrement porté sur la qualité de la gouvernance des entreprises dans lesquels les fonds étaient investis.

Ainsi au cours de cette période :

- les équipes Front et Risques ont procédé à une analyse détaillée des émetteurs détenus dans les portefeuilles et ont été particulièrement attentifs aux informations ESG pouvant être publiées par ceux-ci ou bien remontées dans les différents entretiens menés dans le cadre de l'analyse préinvestissement ou de suivi, cette donnée restant à l'appréciation du gérant qui décide de son intégration ou non dans l'évaluation globale de l'émetteur analysé.
- la société de gestion a procédé à un appel d'offre afin de se doter d'un provider de données ESG capable de répondre à deux objectifs essentiels :
 - o couvrir le plus largement possible l'univers d'investissement autorisé par les DICI-prospectus des FCP
 - o disposer d'un prestataire robuste et reconnu, à même de faire évoluer l'outil afin que ce dernier fasse l'objet d'évolutions permanentes répondant aux différentes réglementations européennes en cours d'implémentation.

La société de gestion a retenu MSCI comme prestataire de données ESG.

Tous les collaborateurs de la société de gestion :

- disposent d'un accès à l'outil MSCI,
- se sont appropriés les méthodologies ESG de ce fournisseur de données,
- ont des outils d'alertes automatiques et de suivi permanents.

4. Processus d'information

Conformément aux exigences du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, l'ensemble des informations sur la stratégie d'intégration des risques en matière de durabilité au niveau de la société de gestion et de chacun de ses produits ainsi que la fréquence et les moyens utilisés pour informer ses souscripteurs sont disponibles sur le site internet et/ou sur simple demande à :

CONSERVATEUR GESTION VALOR
59 rue de la Faisanderie
75016 PARIS.

a. Démarche générale

L'information sur la démarche durable de la société de gestion est disponible sur le site internet : <https://www.conservateur.fr/finance-durable-cgv/>.

Elle est révisée au moins une fois par an et dès que nécessaire.

b. Démarche par produit

Les DIC-Prospectus des fonds gérés sont disponibles sur le site internet via le lien : <https://www.conservateur.fr/nos-produits/placements-financiers/liste-des-fonds/>.

Les informations ESG sont disponibles et consultables dans le DIC et prospectus des fonds.

La politique de durabilité est également communiquée aux porteurs de parts dans les plaquettes annuelles des FCP émises au titre de la clôture de leur exercice comptable.

En 2022, 11 FCP de la société de gestion promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement Disclosure (SFDR).

7 FCP sont classifiés « **Article 6** » au sens de ce même règlement et n'ont de ce fait pas établi de reporting ESG au 31/12/2022. Aucun fonds ne porte un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement.

c. Initiatives, chartes, labels

Au 31/12/2022, le CONSERVATEUR GESTION VALOR n'a adhéré à aucune initiative ou label ESG.

B. Moyens internes déployés

1. Ressources dédiées à l'ESG

a. Ressources humaines

CONSERVATEUR GESTION VALOR vise à terme une intégration optimale de l'analyse financière et extra financière. Pour atteindre cet objectif, l'expertise ESG est portée par l'ensemble des métiers de la société de gestion. La stratégie ESG est donc infusée progressivement dans les différents processus internes.

La stratégie ESG est portée par le top management et implémentée par l'ensemble des collaborateurs. Au 31 décembre 2022, la société de gestion compte environ 10 collaborateurs :

- Le Directeur Général, titulaire du CFA ESG :
 - pilote la stratégie globale de la société en lien avec celle du Groupe Le Conservateur
 - pilote et supervise la stratégie de gestion financière et extra financière des FCP mise en œuvre par les gérants
 - exerce les votes aux Assemblées générales pour le compte des FCP gérés.
- Le Front office (5 collaborateurs) qui s'assure de la prise en compte des critères ESG dans l'analyse des émetteurs / sociétés suivies en amont des décisions d'investissement / désinvestissement, l'analyse ESG sur les portefeuilles gérés et la mise en place d'outils de suivi de critères ESG pour la gestion
- Les services de Contrôle interne-conformité et risques (3 collaborateurs) qui :
 - assurent la veille réglementaire et la prise en compte des exigences réglementaires en matière d'ESG,
 - mettent en œuvre des outils de suivi et de contrôle des risques en lien avec l'ESG.

b. Ressources techniques

En plus des outils internes que CONSERVATEUR GESTION VALOR développe pour suivre les performances extra financières de ses investissements, la société de gestion fait appel à deux prestataires externes :

- ISS : CONSERVATEUR GESTION VALOR s'appuie sur la plateforme d'ISS afin de déployer sa politique de vote.
- MSCI : Comme indiqué précédemment, CONSERVATEUR GESTION VALOR et Le Groupe Conservateur ont sélectionné MSCI en tant que fournisseur de données ESG.

Le prestataire fournit principalement :

- i. Les ratings ESG des émetteurs : Ainsi, la notation ESG opérée par notre provider de données est effectuée par l'identification des enjeux environnementaux et sociaux propres à chaque secteur d'activité (à titre d'exemple : émissions carbone et déchets toxiques pour les entreprises de matériaux de construction). La contribution de chaque pilier à la note globale est donc déterminée par sous-industrie, en fonction des enjeux environnementaux et sociaux mis en évidence, la gouvernance étant considérée comme un enjeu clé pour toutes les entreprises.
- ii. Les exclusions sectorielles et normatives notamment les armes controversées ;
- iii. Les controverses ;
- iv. Les données climat et les données qui seront exigées par les RTS du règlement SFDR.

c. Actions menées pour renforcer les moyens dédiés à l'ESG

En 2022, CONSERVATEUR GESTION VALOR en concertation avec le Groupe le Conservateur a mené des travaux afin de se conformer aux différentes réglementations entrant en vigueur concernant les FCP et la société de gestion.

Les informations devant figurer dans les DIC-Prospectus ont été mis à jour dans les délais réglementaires et les dispositifs de suivi ESG ont été améliorés. Les équipes ont développé des outils de suivi des données ESG.

Les équipes de CONSERVATEUR GESTION VALOR et du groupe ont échangé tout au long de l'année sur les différentes politiques et les changements réglementaires concernant la durabilité. Les différentes politiques (durabilité, exclusion, engagement, rémunérations) sont matérialisées sur le site internet du Groupe sur une page dédiée à l'ESG.

Tous les collaborateurs de CONSERVATEUR GESTION VALOR sont habilités à accéder à la plateforme MSCI afin de leur permettre d'utiliser au quotidien les données ESG.

Par ailleurs, la société de gestion assure une montée en compétences de tous les métiers à l'aide de groupes de travail internes et de formations ESG internes et externes. La société de gestion a ainsi participé aux événements externes ci-après :

- ✓ Des Webinaires ou rencontres de sociétés de gestion sur des thématiques de durabilité (Montpensier, Axiom, etc.)
- ✓ Des rencontres avec des émetteurs sur la thématique ESG tel que Téléperformance
- ✓ Formation Bloomberg
- ✓ Formation MSCI à la gestion de l'outil
- ✓ Les réunions de la Plénière investissement durable de l'AFG dont nous sommes membres
- ✓ Journée RCCI de l'AMF – thématique "Finance durable : actualité réglementaire et points de vigilance sur la mise en œuvre des textes européens et français"

Les informations recueillies lors de ces conférences visant notamment à compléter la veille réglementaire effectuée en interne ont permis de :

- ✓ préciser les attentes du régulateur et mettre en exergue les points de vigilance attendus
- ✓ mettre en place un process ESG conforme et adapté à l'organisation et à la taille de la société de gestion.

C. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance

1. Gouvernance de la stratégie

Le pilotage de la stratégie ESG est assuré par la Direction Générale qui se charge de la coordination avec le Groupe Le Conservateur et de l'information du Conseil d'Administration des évolutions de la stratégie ESG de la société de gestion.

2. Gouvernance opérationnelle

L'implémentation opérationnelle de la démarche ESG est assurée par l'ensemble des comités opérationnels déjà en place :

- Comité des risques

Cette instance siège une fois par semestre et se charge de recenser les événements qui se sont produits sur la période, communiquer sur les actions entreprises pour assurer leur suivi et leur régularisation, le cas échéant. Le comité valide tout changement ou évolution d'indicateurs, seuils et méthodologies des contrôles en place. Il assure aussi un suivi des travaux en cours en matière de prévention et de suivi des risques liés à la gestion financière.

- Comité de gestion/ Investissement

Cette instance est composée de la Direction Générale de CONSERVATEUR GESTION VALOR et du Front Office. Le contrôleur des risques y participe également et en cas de besoin ponctuel au regard des thématiques /sujets à aborder, la Direction Générale pourra demander au RCCI de participer à la réunion. Les thèmes généralement abordés portent sur les sujets suivants :

- ✓ l'analyse macro-économique et l'évolution des marchés financiers ;
- ✓ le positionnement des portefeuilles opc par grandes classes d'actifs, échéances, ratings... ;
- ✓ l'évolution des performances financières et extra financières et des actifs sous gestion ;
- ✓ les opérations d'investissement et de désinvestissement effectuées ;
- ✓ les orientations de gestion / la stratégie suivies pour chacune des classes d'actifs pour la période à venir ;
- ✓ les ajustement de limites d'exposition/investissement à opérer ;
- ✓ des points particuliers sur une thématique ou un OPC donné.

D. Stratégie d'engagement et de vote

CONSERVATEUR GESTION VALOR assume sa responsabilité d'investisseur dans l'optique de protéger les intérêts de ses clients en respectant sa politique d'engagement actionnarial qui s'applique d'une manière systématique à l'ensemble des actions françaises investies directement dans les Fonds Communs de Placement sous gestion et entrant dans la construction de l'indice SBF 120. Ce périmètre a été déterminé en prenant en compte les moyens humains et techniques dont dispose la société de gestion.

La démarche de vote est construite conformément aux articles R. 533-16 et l'article L533-22 du code monétaire et financier et ne comporte pas de seuil minimum d'exposition ou de détention.

CONSERVATEUR GESTION VALOR considère que le vote est l'un des piliers de la stratégie d'impact dans le cadre de la détention d'actions. Ainsi, la société de gestion vote contre les propositions de résolutions qui desservent selon elle les intérêts des FCP et donc des porteurs de parts.

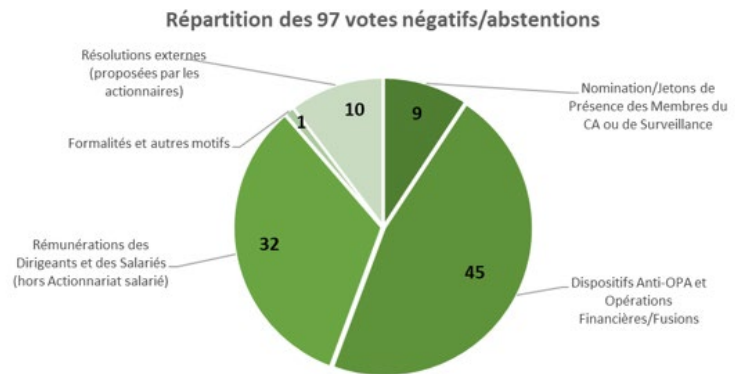
Parmi celles-ci peuvent figurer des thématiques très diverses, telles que la compétence d'un administrateur, la supervision des risques clés et de la stratégie par le Conseil d'administration, la rémunération des dirigeants, les questions liées aux dividendes et au capital, la diversité, encore la transparence et le reporting, et le respect de la Politique d'investissement durable.

L'exercice des droits de vote est réalisé par la Direction Générale de la société de gestion de préférence par correspondance mais suivant les circonstances, une participation effective pourrait être réalisée par la société de gestion ou par un mandataire. La société de gestion se réserve le droit de voter pour un périmètre plus large si l'intérêt du porteur le requiert.

La société de gestion publie un Compte-rendu de la mise œuvre de sa politique d'engagement actionnarial au cours de l'année écoulée et opère un contrôle sur les votes dont la synthèse est présentée au Conseil d'administration.

En 2022, la société de gestion a participé à 46 Assemblées Générales de sociétés françaises dont les FCP gérés détenaient des actions.

Lors de ces 46 assemblées, 91% des résolutions ont fait l'objet de votes POUR et 9% de votes CONTRE ou d'abstention, sur les thématiques suivantes



Début 2022, CONSERVATEUR GESTION VALOR a matérialisé une politique d'engagement actionnarial qui intègre la politique de vote mise en œuvre depuis de nombreuses années conformément au Règlement Général de l'AMF & aux préconisations de l'Association Française de la Gestion (AFG).

https://www.conservateur.fr/wp-content/uploads/sites/2/2022/02/Conservateur-Gestion-Valor-politique_engagement_07022022.pdf

Ce compte-rendu est disponible sur le site internet de CONSERVATEUR GESTION VALOR ou sur simple demande formulée auprès de CONSERVATEUR GESTION VALOR.

E. Taxonomie européenne et exposition aux combustibles fossiles

La part des encours de la SGP investis :

- dans des investissements durables au plan environnemental, tels que définis par la Taxonomie européenne (les annexes des rapports annuels des fonds et des mandats, classés art. 8 ou art. 9 selon SFDR, présenteront ce même pourcentage mais au niveau de chaque produit financier ²⁴) ; (Les activités identifiées comme durables au plan environnemental au sens de la Taxonomie ne correspondront en 2022 qu'aux deux premiers objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.)	3.76%
- dans le secteur des combustibles fossiles, également défini par la Taxonomie européenne.	3.22%

F. Stratégie d’alignement avec les objectifs internationaux relatifs à l’atténuation des émissions de gaz à effet de serre

Les objectifs de long terme de l’article 2 de l’Accord de Paris relatifs à l’atténuation des émissions de gaz à effet de serre sont les suivants :

« [Contenir] l’élévation de la température moyenne de la planète nettement en-dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre l’action menée pour limiter l’élévation de la température à 1.5°C par rapport aux niveaux préindustriels.

Le Groupe Le Conservateur a défini un objectif quantitatif à horizon 2030, objectif revu tous les cinq ans jusqu’à horizon 2050².

L’objectif comprend les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur d’intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence.

Au 31 décembre 2022, la société de gestion CONSERVATEUR GESTION VALOR ne dispose pas d’une stratégie d’alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par les Accords de Paris car la société de gestion ne disposait pas, à cette date, de l’expertise, des données et du recul nécessaires pour déployer une stratégie d’alignement 2°C qui modifiera durablement et significativement sa stratégie d’investissement.

CONSERVATEUR GESTION VALOR a fait une première analyse de la solution proposée par son prestataire de données ESG, MSCI, permettant d’analyser les données concernant le climat. Ces travaux n’ont pas abouti à la mise en place d’une stratégie climat. Des travaux supplémentaires seront menés en 2023 afin de monter en compétences sur cette thématique et d’analyser l’impact de l’adoption d’une telle stratégie sur ses portefeuilles d’investissement.

CONSERVATEUR GESTION VALOR est dans une logique d’amélioration continue.

G. Stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

CONSERVATEUR GESTION VALOR ne dispose pas, au 31/12/2022, d’une stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992. Au même titre que la stratégie climat, la société de gestion ne dispose pas de l’expertise, des données et du recul nécessaire pour déployer une stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

CONSERVATEUR GESTION VALOR reporte son projet de travaux concernant les problématiques de biodiversité et d’étude d’impact d’implémentation d’une telle stratégie sur la politique d’investissement. En 2022, la réglementation et les données concernant les sujets de durabilité n’étaient pas stables, ainsi la société de gestion s’est concentrée sur l’analyse des évolutions réglementaires, le traitement de la donnée ESG et a procédé à une première étude sur les données climatiques.

² Tous les 5 ans à compter de 2025.

H. Intégration des critères ESG dans le processus global de gestion des risques

Au 31 décembre 2022, le processus de gestion des risques ESG était assuré par l'ensemble des collaborateurs qui veillaient à l'application de sa politique d'exclusion et l'intégration des enjeux de gouvernance dans l'analyse des entreprises sélectionnées.

ONSERVATEUR GESTION VALOR a fait le choix d'intégrer et de traiter les risques ESG au même titre que le reste des risques de la société de gestion. Le responsable des risques, le Front Office et les services de contrôle Risques et Conformité ont ainsi, sous la supervision de la Direction Générale continue le suivi et le contrôle en adéquation avec les informations communiquées aux porteurs de parts dans les DIC-prospectus. Ce suivi est évoqué de façon hebdomadaire lors du comité de gestion.

I. Annexe 1 : Liste des FCP gérés au 31/12/2022

Fonds Commun de Placement	Encours (%)	Stratégie ESG	Classification SFDR
PUVALOR	2,1%		Article 6
AREVALOR	10,4%	Best in Universe	Article 8
OBLIVALOR	1,7%	Best in Universe	Article 8
ALTIVALOR	21,2%	Best in Universe	Article 8
PLUVALOR 2	1,3%		Article 6
CONGREGATION INVESTISSEMENT	7,2%	Best in Universe	Article 8
INDICE VALOR	4,5%	Best in Universe	Article 8
INTERVALOR	2,3%	Best in Universe	Article 8
OPTIVALOR	0,2%		Article 6
DAUPHINE EPARGNE	0%		Article 6
QUATUOR	0,0%		Article 6
IMMO-OR	4,6%	Best in Universe	Article 8
PLUVALOR PREMIUM	14,9%	Best in Universe	Article 8
RENDEMENT VALOR	5,5%	Best in Universe	Article 8
FLEXIVALOR	11,1%	Best in Universe	Article 8
Avenir Valor	2,3%	Best in Universe	Article 8
Horizon 2025	5,1%		Article 6
Horizon 2027	5,5%		Article 6